

Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré

Rapporteurs nationaux : Gwénaél Le Paih, Simon Bach, Sandrine Charrier, Claire Guéville, Yannick Lefebvre, Anne-Sophie Legrand

Rapporteurs académiques : Baptiste Eychart – Christophe Lucas - Delphine Romagny – Yelena Susic – Antoine Tardy

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré	XXX -
002	Introduction – Affirmer le projet éducatif du SNES-FSU	XXX -
003	Les cinq années de mandature d'E. Macron ont marqué un très net recul de la politique de démocratisation de l'accès aux savoirs. Alors qu'il avait annoncé à sa nomination qu'il ne serait pas « le ministre des réformes », J-M Blanquer a mis en œuvre des orientations libérales pour l'éducation multipliant les réformes inégalitaires, supprimant près de 8 000 emplois dans le second degré pour 65 000 élèves supplémentaires. Jouant régulièrement les parents d'élèves contre les personnels, il a par ailleurs adressé de multiples signaux à une frange conservatrice de l'électorat d'E. Macron comme le retrait de la circulaire sur l'écriture inclusive ou la campagne sur la laïcité à la rentrée 2021 réduite à dessein aux caractéristiques essentialisantes des élèves en écho aux obsessions du rapport Obin sur les atteintes à la laïcité.	VER - Ajouter – Les politiques néolibérales menées ces dernières décennies et accentuées durant les cinq années de mandature d'E. Macron ont marqué un très net recul une alarmante régression de la politique de démocratisation de l'accès aux savoirs.
004	L'entrisme d'entreprises et officines privées sur le périmètre de l'école a été encouragé sur des champs pour lesquels le service public, faute de personnels ou de moyens, a été affaibli voire écarté : orientation scolaire, aide aux devoirs, numérique éducatif, certifications... Au lycée, les logiques de parcours individuel mettant en concurrence les élèves entrepreneurs d'eux-mêmes ont incité les familles qui le peuvent à recourir aux coachs privés pour toutes les formes d'accompagnement scolaire, creusant un peu plus les inégalités.	VER - remplacer – L'entrisme d'entreprises et officines privées sur dans le périmètre de l'école a été encouragé sur des champs pour lesquels le service public, faute de personnels ou de moyens, a été affaibli voire écarté favorisé par l'affaiblissement délibéré du service public sur des champs tels que l'orientation scolaire, l'aide aux devoirs, numérique éducatif, certifications... Loin de s'appuyer sur l'expertise des personnels et des organisations syndicales, le gouvernement fait appel à des cabinets privés dont l'objectif est de dessaisir la fonction publique de son expertise et d'enrichir le capital au détriment de l'action publique mettant l'État au service de la concurrence. Ils se substituent aux défaillances institutionnelles, volontairement organisées en amont par l'affaiblissement des services ou le non recrutement des personnels nécessaires et compétents justifiant les politiques néolibérales qui s'opposent à nous. Le recours accru à de telles prestations, durant le quinquennat Macron constitue une dérive que le SNES-FSU doit dénoncer. Au lycée, les logiques de parcours (...)

005	<p>La crise sanitaire a révélé combien les écarts entre les élèves se sont aggravés en dépit de toutes les stratégies des personnels pour maintenir l'activité des élèves dans des conditions dégradées. Le refus du ministre de concéder à la rentrée 2021 des aménagements de programmes et des moyens pour des demi-groupes a laissé les personnels seuls pour résorber les lacunes et retards d'apprentissage. Sur-interprétant les évaluations standardisées de la rentrée 2021 en sixième, le ministre a même affirmé que les retards des élèves avaient été rattrapés, oubliant scandaleusement les écarts toujours persistants avec les collèges de l'éducation prioritaire.</p>	<p>VER – remplacer - La crise sanitaire a révélé combien les écarts entre les élèves se sont aggravés en dépit de toutes les stratégies <i>l'investissement sans faille</i> des personnels (...) Le refus du ministre de concéder à la rentrée 2021 des aménagements de programmes et des moyens pour des demi-groupes <i>à effectifs réduits</i> a laissé les personnels seuls pour résorber les lacunes et retards d'apprentissage. Sur-interprétant les évaluations standardisées de la rentrée 2021 en sixième, le ministre a même affirmé que les retards des élèves avaient été rattrapés, oubliant scandaleusement les écarts toujours persistants avec les collèges de l'éducation prioritaire. <i>l'accroissement des écarts liés aux inégalités sociales, notamment avec l'éducation prioritaire. En réalité, le ministère de l'EN n'a rien mis en place pour aider les élèves à surmonter leurs difficultés et rattraper leurs retards accumulés pendant la crise sanitaire. Il a au contraire continué à diminuer les dotations horaires.</i></p>
006	<p>Si le service public d'éducation et tout particulièrement le second degré ont été atteints, fragilisés et abaissés sous E. Macron, la réussite des élèves, leur accès à la qualification, leur poursuite d'étude vers l'enseignement supérieur ont été portés sans relâche par les personnels malgré des conditions de travail intenable. Car la crise de recrutement, les sureffectifs dans les classes, les inclusions mal préparées, les changements incessants, les tâches périphériques envahissantes et sans intérêt, la pression des hiérarchies intermédiaires pèsent sur l'activité, précarisent les identités professionnelles et interrogent le sens des métiers.</p>	<p>VER – remplacer après (...) conditions de travail intenable. Car la crise de recrutement, les sureffectifs dans les classes, les inclusions mal préparées, les changements incessants, les tâches périphériques envahissantes et sans intérêt, la pression des hiérarchies intermédiaires pèsent sur l'activité, précarisent les identités professionnelles et interrogent le sens des métiers. <i>Car l'absence de revalorisation des salaires, la dégradation des conditions d'exercice et l'accroissement de la charge de travail (sureffectif dans les classes, tâches périphériques chronophages et inutiles ...), le renvoi au local, les pressions des hiérarchies intermédiaires au détriment de la liberté pédagogique, aggravent la crise de recrutement, précarisent les identités professionnelles et fragilisent le sens de nos métiers.</i></p>
007	<p>Cela exige du SNES-FSU de porter haut et fort ses revendications pour redonner du sens et du commun au second degré, valoriser l'expertise de personnels concepteurs de leur métier et de leur activité. Il s'agit d'en faire aussi un levier de syndicalisation dans la perspective des élections professionnelles de décembre 2022.</p>	<p>VER -</p>
008		<p>VER -</p>
009	<p>Le collège doit être repensé pour que les élèves soient en situation de s'approprier une culture commune, ouverte et émancipatrice, avec une exigence de mixité sociale et scolaire des établissements et un label unique pour l'éducation prioritaire. Les apprentissages doivent se faire dans la classe sous la responsabilité de l'enseignant-e.</p>	<p>VER – ajout : Le collège doit être repensé (...) et un label unique pour l'éducation prioritaire <i>pensé pour l'ensemble du second degré.</i></p>
010	<p>En travaillant sur les options, les horaires disciplinaires, les programmes, l'accompagnement des élèves dans la classe et en vie scolaire, en dégageant du temps pour réunir les équipes pluriprofessionnelles, en abaissant significativement les effectifs quand il y a inclusion, il est possible d'écarter tout risque de décrochage afin d'envisager avec confiance et sécurité pour</p>	<p>VER – supprimer En travaillant sur les options, les horaires disciplinaires, les programmes, l'accompagnement des élèves dans la classe et en vie scolaire, en dégageant du temps pour réunir les équipes pluriprofessionnelles, en abaissant significativement les</p>

	tous les élèves une poursuite de scolarité obligatoire jusque 18 ans.	effectifs quand il y a inclusion, il est possible d'écartier tout risque de décrochage afin d'envisager avec confiance et sécurité pour tous les élèves une poursuite de scolarité obligatoire jusque 18 ans.
011	La classe de seconde pourrait devenir une étape dans la continuité de la Troisième ouvrant sur la découverte des nouvelles disciplines du lycée afin d'envisager sans pression pour les élèves et leur famille une orientation vers l'une des trois voies. La spécialisation progressive en cycle terminal de la voie générale comme technologique doit s'organiser autour d'enseignements cohérents entre eux mais sans limiter les poursuites d'étude. Les bacheliers en attente d'une affectation dans le supérieur pourraient rester un an de plus au lycée pour compléter leur formation initiale.	<p>VER – Supprimer La classe de seconde pourrait devenir une étape dans la continuité de la Troisième ouvrant sur la découverte des nouvelles disciplines du lycée afin d'envisager sans pression pour les élèves et leur famille une orientation vers l'une des trois voies.</p> <p>VER – Supprimer- Les bacheliers en attente d'une affectation dans le supérieur pourraient rester un an de plus au lycée pour compléter leur formation initiale.</p> <p>VER – ajouter à la fin - <i>Le système d'affectation qui remplacerait Parcoursup (mandat de Paris) doit permettre à chaque élève d'avoir une affectation qui soit cohérente avec ses vœux et ses résultats. Le baccalauréat, premier grade universitaire, doit redevenir la seule condition d'accès à l'enseignement supérieur, garanti par la création de places en nombre suffisant.</i></p>
012	Les mandats de Paris sur l'école inclusive, l'allocation de moyens et les effectifs cibles, le numérique et les pratiques professionnelles restent en tout point d'actualité.	VER – supprimer / ajouter : Les mandats de Paris sur l'école inclusive, l'allocation de moyens et les effectifs cibles <i>(20 en éducation prioritaire et 24 ailleurs en collège, 25 en Seconde et 30 dans le cycle terminal)</i> , le numérique et les pratiques professionnelles restent en tout point d'actualité.
013		<p><i>VER – ajout - Fiche 0 – Pour un second degré plus démocratique : passer de l'inclusion à l'école inclusive</i></p> <p><i>Individualisation des parcours, multiplication des tâches et des procédures, abandon d'une formation ambitieuse : l'inclusion, telle qu'elle est pensée par le ministère, n'échappe pas aux menaces qui fragilisent déjà nos métiers à tous les niveaux, depuis plus d'une décennie. Cette nécessité, érigée en priorité nationale depuis 2019, est pourtant vécue sur le terrain comme une énième injonction qui s'ajoute à toutes les autres. « Inclusion » est devenu du même coup un mot clivant car imposée sans les moyens nécessaires. Gageons maintenant, au SNES-FSU, qu'il devienne véritablement fédérateur. L'inclusion n'interroge pas seulement l'accueil des élèves en situation de handicap, elle doit prendre en compte les besoins de chacun des élèves, quel que soit son profil. C'est pourquoi, derrière l'inclusion, c'est bien une véritable démocratisation de l'école qui doit se construire, au-delà de toute bonne conscience institutionnelle. Une</i></p>

		<p><i>école inclusive pourrait se définir comme une école sans inégalités, comme une école qui offrirait les mêmes chances à un élève allophone, à un élève vivant dans une zone d'éducation prioritaire ou dans une zone rurale, à un élève en situation de handicap ou à haut potentiel. Les récentes réformes – du collège et du lycée – ont montré leur propension à entériner de façon scandaleuse des privilèges et à exclure les plus fragiles du système, en les condamnant à une détermination géographique et sociale, et en les persuadant aussi que cette détermination est irrémédiable.</i></p> <p><i>L'inclusion doit donc irriguer l'ensemble de nos mandats parce qu'elle se trouve au cœur d'un questionnement professionnel profond que seule une transformation structurelle pourra résoudre. Il s'agit dès lors de construire un modèle éducatif global capable de s'adresser à tous les élèves, quels qu'ils soient, en tenant compte de toutes les différences. Cet objectif impose un changement de paradigme : ce n'est plus l'élève qui est à l'épreuve de la norme scolaire et s'adapte au système ; c'est le système lui-même qui réduit les obstacles pour rendre l'ensemble des enseignements accessibles à tous les élèves sans distinction aucune. Ce changement ne sera possible qu'avec une action conjointe de l'institution et des personnels qui la composent, mais cette action ne sera possible sans un profond respect de l'institution envers ses personnels et leur travail.</i></p> <p><i>Le contexte actuel, sanitaire et international, a creusé des inégalités sans précédent et nous pousse à rendre nos collèges et nos lycées plus accueillants. L'institution doit donc se donner les moyens, financiers et humains, de cette accessibilité universelle, en améliorant le bâti, en réduisant les effectifs par classe, en créant davantage de postes, en faisant des AESH un nouveau corps de la fonction publique catégorie B, en garantissant un meilleur maillage territorial des dispositifs ULIS et UPE2A, en formant mieux les professionnels de l'éducation aux pratiques les moins excluantes. Cessons donc de parler d'inclusion et emparons-nous véritablement du concept d'école inclusive. C'est à cette condition que le 2nd degré pourra prendre en charge, sans l'externaliser, la grande hétérogénéité scolaire. C'est aussi à cette condition que le 2nd degré pourra remettre le collectif au cœur des apprentissages.</i></p>
014	Fiche 1 - Recentrer l'effort sur les apprentissages au collège	VER -
015	Le collège subit en continu des réformes à bas bruit dont les lignes de force sont le renforcement de l'autonomie et la multiplication des dispositifs en dehors de la classe.	VER – Ajout après en dehors de la classe. Le SNES-FSU réaffirme ses mandats concernant l'abrogation de la

	<p>Alors qu'il est menacé, le principe même du collège unique doit être réaffirmé avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves.</p>	<p>réforme de 2016 qui ne répond en rien aux difficultés rencontrées par les élèves. Le SNES-FSU doit réaffirmer ses mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des horaires d'enseignement disciplinaires garantis dans des grilles nationales ; - des options et des sections financées par des moyens fléchés dans la DHG ; - une amélioration des conditions de travail et d'étude avec la diminution des effectifs par classe ; - la construction de programmes cohérents, tant dans le temps, qu'entre les disciplines qui s'appuie sur l'expertise des enseignant·es ; - les moyens nécessaires à la concertation (dans le temps de service) et au travail en équipe, notamment pluriprofessionnelle pour travailler collectivement. <p>Le SNES-FSU exige l'ouverture de nouvelles discussions sur le collège dont les bases ne pourraient pas être celles présentées par des candidat.e.s à l'élection présidentielle qui remettent en cause le collège unique. Alors qu'il est menacé, le principe même du collège unique Celui-ci doit être réaffirmé avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante permettant d'adapter les enseignements aux élèves.</p> <p>Alors qu'il est menacé, le principe même du collège unique Celui-ci doit être réaffirmé avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves.</p>
016	<p>Le sens des métiers se perd dans une course sans fin à la gestion de la pénurie de moyens et à « l'innovation ». Les inégalités et la concurrence entre les disciplines et entre les établissements en sortent renforcées.</p>	
017	<p>Le SNES-FSU refuse le glissement des missions d'orientation des Psy-En vers les professeurs ou leur externalisation.</p>	<p>VER – Ajouter Le SNES-FSU demande la clarification des missions des professeurs principaux dans le domaine de l'orientation.</p>
018	<p>Un bilan de la réforme de 2016 est nécessaire. Un cadre national avec des horaires disciplinaires incluant des dédoublements, les programmes et les options s'impose. Ce cadre doit permettre de recentrer le travail des enseignant-es sur les apprentissages pour que s'effectue en classe la majeure partie du travail personnel des élèves.</p>	<p>VER – Ajouter La grille horaire actuelle ne permet aucun temps pour le travail en complémentarité PsyEN et enseignants ni pour des interventions conjointes. Le SNES demande que des heures de concertation soient comprises sur le temps de travail afin de favoriser la compréhension des difficultés d'apprentissages et de proposer en équipe des moyens de remédiation adaptées.</p>
019	<p>Pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves, le SNES-FSU demande deux heures d'accompagnement à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires et incluses dans le service des enseignants. Comment les organiser pour qu'elles</p>	

	restent à la main des enseignant-es ?	
020	Pour la prise en charge des élèves en difficulté, quels besoins de formation des enseignant-es sont à revendiquer ? Faut-il des études dirigées pour l'aide aux élèves, assurées par quels personnels ?	<p>VER – Remplacer - Pour la prise en charge des élèves en difficulté, quels besoins de formation des enseignant es sont à revendiquer ? Faut-il des études dirigées pour l'aide aux élèves, assurées par quels personnels ?</p> <p>La prise en charge de la difficulté scolaire se fait en priorité au sein du groupe classe, ce qui suppose d'accorder les moyens nécessaires en termes de diminution des effectifs et de formation des enseignants. Concernant l'aide aux devoirs, les mandats de Rennes doivent être ajustés en raison des propositions de plusieurs candidates à l'élection présidentielle : « le SNES-FSU propose des temps d'études encadrées par des personnels volontaires sur une partie de leur temps de service tel qu'il est défini dans les ORS de 2014, ce qui permettrait à tous les élèves d'être accompagnés pour faire tout ou partie de leur travail personnel au sein de l'établissement . »</p> <p>Le choix idéologique du ministre de ne retenir que certains courants des neurosciences pour expliquer les difficultés élimine de nombreux travaux de recherche pourtant pertinents. La solution des difficultés scolaires ne réside pas dans le seul diagnostic de fragilités intrinsèques mais dans la compréhension de ce qui fait obstacle à l'appropriation des savoirs pour nombre d'élèves (conditions d'études, sociales...). Les enseignants doivent pouvoir être formés ans une perspective pluraliste qui leur permette de comprendre la complexité des blocages, de ne pas se contenter de guides de bonnes pratiques et de pouvoir tirer profit de ces enseignements pour concevoir eux-mêmes leurs pratiques pédagogiques en s'appuyant sur l'apport des PsyEN.</p>
021	Alors que les besoins des élèves dans la classe se sont accrus sous l'effet des sureffectifs, de l'hétérogénéité, de l'inclusion, faut-il renforcer le nombre d'heures hebdomadaires des élèves au collège ? Et en particulier celui des disciplines à 1 h ou 1h 30 ?	<p>VER Supprimer : Alors que les besoins des élèves dans la classe se sont accrus sous l'effet des sureffectifs, de l'hétérogénéité, de l'inclusion, faut-il renforcer le nombre d'heures hebdomadaires des élèves au collège ? Et en particulier celui des disciplines à 1 h ou 1h 30 ?</p>
022	Pour lutter contre la ségrégation et préparer l'accès au lycée, faut-il imaginer de nouvelles disciplines ? Imposer des choix d'options, notamment en classe de Troisième ?	
023	Pour des élèves en grande difficulté, peut-on envisager une année d'étude supplémentaire pour préparer le passage dans l'une des trois voies du lycée, avec quelle organisation ?	<p>VER - Remplacer Pour des élèves en grande difficulté, peut-on envisager une année d'étude supplémentaire pour préparer le passage dans l'une des trois voies du lycée, avec quelle organisation ? Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour prévenir l'échec scolaire et le décrochage : meilleure prise en compte de hétérogénéité, travail sur l'orientation, avec les Psy-En, lien avec les vies scolaires et les équipes pluriprofessionnelles ... Pour les élèves qui resteraient en grande difficulté, le redoublement doit pouvoir être proposé, tout en mettant</p>

		<i>en place des mesures accompagnement renforcé pour rendre celui-ci efficace (suivi individualisé, aide aux devoirs, orientation ...)</i>
024	Le SNES-FSU défend une nouvelle architecture du DNB pour rompre avec le socle, valoriser toutes les disciplines et en faire une étape vers le lycée. Comment lui redonner à très court terme sa valeur d'examen national ?	VER : ajouter Le SNES-FSU doit se doter d'un mandat d'étude concernant les épreuves du DNB notamment sur la mise en place d'épreuves pratiques pour l'ensemble des disciplines expérimentales (SVT, Physique et Technologie).
025		VER : ajouter Le SNES-FSU demande la suppression du stage d'observation en milieu professionnel qui est marqué socialement, vecteur d'inégalités sociales, et d'une vision utilitariste de l'école à l'encontre de la vision émancipatrice que nous portons.
026	Fiche 2 - Un lycée diversifié avec un baccalauréat national	
027	Le lycée doit constituer le creuset d'une culture commune dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. L'organisation des enseignements doit assurer cohérence et spécialisation progressive des apprentissages dans une logique d'approfondissement et d'ajouts d'enseignements. En voie technologique, la démarche projet doit être réhabilitée.	
028	Le baccalauréat est à la fois l'ultime étape de la validation des acquis et la clé de l'accès à l'enseignement supérieur. Comme diplôme national, il doit s'appuyer sur des épreuves nationales, terminales et anonymes. Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu et la suppression du projet local d'évaluation qui vise entre autres la standardisation des pratiques professionnelles.	VER – remplacer ; Premier diplôme de l'enseignement supérieur , le baccalauréat est à la fois se doit d'être l'ultime étape de la validation des acquis et la clé de l'accès porte d'entrée à l'enseignement supérieur. (...) Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu et la suppression du projet local d'évaluation qui vise entre autres la standardisation des pratiques professionnelles à imposer à nos pratiques professionnelles une discipline autoritaire. Cela passe par la suppression de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat.
029		
030	Le SNES-FSU demande l'abandon des certifications (PIX et langues vivantes) et des attestations de Langues vivantes. Les enseignements et le baccalauréat doivent permettre d'attester un niveau.	VER – remplacer - Le SNES-FSU demande l'abandon des certifications (PIX et langues vivantes) et des attestations de Langues vivantes, qui changent la philosophie de notre système éducatif et qui, comme la certification Cambridge, constituent parfois des chevaux de Troie du privé au sein de l'Enseignement public et impose des contraintes inacceptables pour les collègues. Les enseignements et Le baccalauréat doivent permettre d' suffit à attester d' un niveau.
031	Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes. Comment assurer l'équilibre entre deux nécessités, celle des enseignements les plus communs possibles et celle de la spécialisation ? Cela suppose un processus d'orientation qui intègre les possibilités de revenir sur des choix et le recrutement de PsyEN qui apportent une aide spécifique aux élèves pour leur développement et leur épanouissement. Cela oblige à penser conjointement des enseignements et des programmes, avec des contenus et une évaluation, dont les modalités désamorcent les mécanismes de ségrégations	VER – Ajouter : « Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes et il est nécessaire de les reconstruire, en maintenant un équilibre entre des enseignements généraux, creuset d'une culture commune à tous les jeunes sortant du second degré, et des enseignements spécifiques entre les différentes filières choisies par les élèves. Les enseignements généraux communs pourraient favoriser la création de passerelles en les filières permettant aux élèves de revenir sur leur choix en cours de scolarité. Cela suppose un pro-

	<p>scolaires, sociales, genrées et territoriales. Quelle organisation du lycée revendiquer pour un tel projet ? La possibilité d'un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ?</p>	<p>cessus-d'orientation qui intègre les possibilités de revenir sur des choix et le recrutement de PsyEN qui apportent une aide spécifique aux élèves pour leur développement et leur épanouissement. pour les aider à construire un projet d'orientation en accord avec leurs goûts et leurs aspirations. Cela oblige à penser conjointement des enseignements et des programmes, avec des contenus et une évaluation, dont les modalités désamorcent les mécanismes de-ségrégations scolaires, sociales, genrées et territoriales. Quelle organisation du lycée revendiquer pour un tel projet ? La possibilité d'un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ? Le SNES-FSU porte une vision de l'école émancipatrice, permettant à tous les jeunes de sortir du système scolaire dotés d'outils de compréhension des grands enjeux du monde contemporain et de maîtriser des savoirs complexes de manière à maîtriser des savoirs complexes et garant de droits collectifs dans le monde du travail. Le SNES-FSU se dote d'un mandat d'étude en lien avec les organisations de jeunesse et lycéenne pour l'allongement de la scolarité au lycée à quatre ans.</p>
032	<p>Pour toutes les voies, des combinaisons d'enseignements, aux contenus élaborés en cohérence les uns avec les autres, doivent assurer des poursuites d'études étendues et identifiées. Une offre conséquente d'options obligatoires au choix, financée, devrait être mise en place pour enrichir la culture acquise. Avec l'objectif d'une remise à plat du lycée Blanquer, quels aménagements provisoires doit-on revendiquer pour la rentrée 2022 ?</p>	<p>VER – Remplacer ... Une offre conséquente d'options obligatoires au choix, financée, devrait être mise en place pour enrichir la culture acquise. Le SNES-FSU doit continuer, en l'accentuant son combat contre la réforme du lycée dont il continue de revendiquer la suppression définitive. Il revendique à titre transitoire des mesures transitoires pour l'année 2022 – 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fin du recours au contrôle continu et le retour à des épreuves de Baccalauréat terminales nationales dans toutes les disciplines ; - le maintien des trois spécialités en terminale ; - le fléchage d'un certain nombre de combinaison de spécialités pour constituer des parcours bien identifiés dès la première ; - l'introduction de mathématiques obligatoires dans le tronc commun, mais pas sous la forme de l'heure et demie en plus incrustée dans l'Enseignement scientifique de Première/terminale avec des moyens identifiés et non supplémentaires ; - le financement des options avec des moyens identifiés et non supplémentaire, qui doivent faire l'objet de dotations fléchées dans les DH.
033	<p>L'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous. Le SNES-FSU continue de demander l'abandon de Parcoursup pour un système d'affectation transparent qui garantisse à toutes et tous l'inscription dans les formations de leur choix, selon un</p>	<p>VER Ajouter -L'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous dans des conditions garantes d'équité. VER - Ajouter à la fin : Il est nécessaire de donner les moyens néces-</p>

	<p>système de vœux hiérarchisés.</p>	<p><i>saires à l'enseignement supérieur afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'études, cause de nombreux abandons.</i></p>
034		
035	<p>Fiche 3 - L'articulation Troisième-Second à consolider</p>	
036	<p>Le SNES-FSU s'oppose à toute rupture qui séparerait d'un côté le collège, engagé dans une poursuite de la primarisation des savoirs, et de l'autre le lycée, sélectif et inscrit dans la logique bac-3/bac+3. L'unité du second degré doit être défendue avec une formation initiale complète sous statut scolaire jusqu'à 18 ans, ce qui exclut tout recours à l'apprentissage, avec des enseignant-es recruté-es sur leurs qualifications disciplinaires pour intervenir indifféremment en collège et au lycée. Le SNES-FSU refuse toute tentative d'augmentation du temps de travail et de bivalence au collège. Les horaires disciplinaires doivent restés hebdomadaires au collège comme au lycée.</p>	<p>VER – Remplacer : L'unité du second degré doit être défendue avec une formation initiale complète sous statut scolaire jusqu'à 18 ans, ee qui exclut tout recours à l'apprentissage, avec des enseignant-es recruté-es sur leurs qualifications. <i>Cela exclut le recours à « l'apprentissage » comme statut pour les élèves. Les enseignant-es doivent être recruté-es sur leurs qualifications</i> disciplinaires pour intervenir indifféremment en collège et en lycée.</p>
037	<p>Les programmes de Troisième et Seconde sont à repenser pour gagner en cohérence et progressivité. Les personnels de ces deux niveaux doivent pouvoir se retrouver à leur demande et sans alourdir leur charge de travail avec un ordre du jour à leur main.</p>	
038	<p>Dans le cadre du mandat d'étude voté au congrès FSU à Metz, le SNES-FSU poursuivra sa réflexion notamment avec le SNUEP-FSU « sur la ou les structures devant accueillir les élèves sortant de 3ème permettant de lutter efficacement contre toute reproduction sociale et contre toute orientation précoce et subie ».</p>	
039	<p>L'articulation entre le collège et le lycée doit garantir des possibilités d'orientation vers les trois voies du lycée, le temps nécessaire pour découvrir de nouvelles disciplines et le droit de revenir sur ses choix. Les élèves doivent avoir accès à une information neutre, objective et gratuite. L'Onisep doit être restaurée dans ses missions initiales.</p>	<p>VER – ajouter après : <i>L'article 18 de la loi LCPA de septembre 2018 doit être supprimé et les DRONISEP rétablies, avec un nombre de personnels qualifiés conséquent (documentalistes, PsyEN, enseignants) afin de concevoir des documents d'information adaptés aux besoins des élèves et exempt de tous conflits d'intérêts avec des fédérations professionnelles et des écoles de formation privées. Il doit être mis fin aux partenariats de l'ONISEP avec des organismes privés intervenant sur l'accompagnement de l'orientation. L'ONISEP doit retrouver ses missions fondamentales d'information objective, fiable et gratuite des publics scolaires, reprendre la publication des guides et brochures sur les formations et les diplômes et rester maître des contenus d'information sur les métiers aujourd'hui assurées par les fédérations professionnelles et les CFA. Il doit disposer des moyens humains et matériels nécessaire à son fonctionnement.</i></p>
040	<p>La classe de Seconde pourrait dans ce cadre être entièrement redéfinie pour y retrouver l'ensemble des matières enseignées en collège, que ce soit en tronc commun ou avec des options obligatoires. La place des enseignements technologiques doit être renforcée, par une intégration dans le tronc commun ou par une option technologique obligatoire.</p>	<p>VER Modifier – La classe de Seconde pourrait dans ce cadre être entièrement redéfinie pour y retrouver l'ensemble des matières enseignées en collège, que ce soit en tronc commun ou avec des options obligatoires <i>au moins un enseignement technologique obligatoire au choix. Les enseignements technologiques sont devenus des outils de gestion</i></p>

		<i>des flux d'élèves. Ils ont été appauvris depuis des années (moins d'options, moins d'élèves). Les raisons en sont budgétaires (réductions des coûts) mais aussi idéologiques (ce sont des séries socialement équilibrées qui favorisent la réussite de tous les élèves ce que le gouvernement veut remettre en cause). La voie technologique doit revenir une voie d'orientation choisie et un outil de réussite pour le plus grand nombre.</i>
041	La Technologie au collège doit-elle être repensée pour mieux affirmer les dimensions technologiques de la culture commune ? Comment la Technologie pourrait-elle intégrer des éléments de découverte des activités professionnelles, constitutives de la culture professionnelle ?	VER – Remplacer : <i>La découverte des activités technologiques et professionnelles nécessite de prendre en compte plusieurs dimensions : les questions que se posent les adolescents sur le monde des adultes et leur insertion future, l'évolution des métiers en lien avec les sciences et les techniques et la manière dont la culture rend compte de ces évolutions au travers des disciplines (littérature, histoire, arts cinématographiques, picturaux, musicaux). Le SNES-FSU privilégie une approche culturelle de la découverte des métiers qui permet aux adolescents de questionner le rapport au travail selon les milieux et les genres et qui s'appuie sur un travail conjoint PsyEN / enseignants en lien avec différentes approches disciplinaires.</i>
042	Faut-il garder provisoirement des dispositifs tels les 3 ^e prépa-métiers pour des élèves en rupture avec les disciplines scolaires ? Pour confirmer les projets d'élèves qui n'ont pas eu ou demandé d'affectation en seconde professionnelle, une découverte des enseignements professionnels peut-elle être proposée en seconde générale ?	
044	Fiche 4 – Former et qualifier après le baccalauréat et tout au long de la vie	
045	Le droit aux poursuites d'études supérieures requiert un abandon de Parcoursup et une augmentation du nombre de places dans le supérieur. Le SNES-FSU continuera le travail fédéral avec le SNESUP pour l'accès à l'enseignement supérieur.	VER - remplacer – (...) Le SNES-FSU continuera le travail fédéral avec le SNESUP pour l'accès à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, en lien avec les organisations lycéennes et étudiantes.
046	Le lien entre pré-bac et post-bac est rendu plus complexe par la réforme Blanquer du lycée. Le passage à deux spécialités en Terminale a déséquilibré certaines voies comme la BCPST (prépa agro/véto). Les CPGE économiques sont aussi déstabilisées.	VER – ajouter et supprimer - Le passage à deux spécialités en Terminale conduit à des stratégies d'initiés, empêche des choix de formation cohérents en raison des attendus de l'enseignement supérieur et de Parcousup et a déséquilibré certaines voies. comme la BCPST (prépa agro/véto). Les CPGE économiques sont aussi déstabilisées.
047	Le SNES-FSU déplore les conditions de mise en place des MP2I-MPI. Il dénonce la création de Cycles Pluridisciplinaires d'Études Supérieures qui, sans moyens nouveaux et dédiés, constituent une menace pour les CPGE existantes, comme le développement des bachelors.	
048	Les classes de BTS doivent être développées, sous statut d'étudiant-e-s, en conservant un accueil diversifié de bacheliers-ères sans quota, et permettre des poursuites d'études. La	VER – remplacer - Les classes de BTS doivent être développées, sous statut d'étudiant-e-s, en conservant un accueil diversifié de bacheliers-

	place de la session de remplacement doit être clarifiée. Les épreuves de BTS suffisent et ne doivent pas faire l'objet de certifications annexes.	ères sans quota, et permettre des poursuites d'études. Le nombre de places doit être augmenté pour permettre un accueil diversifié de tous les bacheliers-ères sans quota. Les possibilités de poursuite d'études au-delà du BTS doivent être élargies. La transformation des BTS en L3 technologiques du même type que les DNMAID pourrait permettre d'améliorer les conditions de poursuite d'études des étudiants concernés. Il faudrait aussi faciliter l'accès aux Masters. La place de la session (...)
049	Faut-il envisager le BTS en 3 ans, passant par une 3 ^{ème} année en licence professionnelle, en lien avec l'université ? Une année propédeutique après le bac pourrait par ailleurs être proposée pour des remises à niveau : la base du volontariat peut-elle suffire ?	
050	Les lycées, avec leurs enseignant-e-s, doivent être un des piliers du service public de l'Education et de la Formation Tout au Long de la Vie. Les enseignants volontaires doivent pouvoir assurer ces différentes missions mais quelles organisations des services revendiquer ?	VER – remplacer et supprimer - Les lycées, avec leurs enseignant-e-s, doivent être un des piliers du service public de l'Education et de la Formation Tout au Long de la Vie. Le service public d'éducation a vocation à assurer la formation continue des adultes. Les enseignants volontaires doivent pouvoir assurer ces différentes cette mission mais quelles organisations des services revendiquer ? Le SNES-FSU exige une disposition univoque pour réintégrer les personnels des GRETA et de GRETA-CFA de la FPE.
051		
052	Fiche 5 - Liberté professionnelle, métier, équipes pluriprofessionnelles	VER – remplacer- Liberté professionnelle pédagogique, autonomie professionnelle , métier, équipes pluriprofessionnelles
053	La liberté professionnelle est nécessaire à la réussite des élèves. Elle permet la prise en compte :	VER – Remplacer - La liberté professionnelle pédagogique est nécessaire à et favorise la réussite des élèves. ...
054	- des besoins réels des élèves	
055	- du contexte de travail (matériel, social...)	
056	- de la nécessité de faire évoluer des objectifs à court terme en fonction des facteurs précédents	
057	- de la richesse et la diversité de la dimension humaine des agents	
058		
059	Elle permet d'être autonome, concepteur, auteur d'initiatives. Elle améliore la santé des personnels et rend les métiers attractifs. Nos mandats du congrès de Paris posent le cadre et les conditions de cette liberté professionnelle.	VER- Remplacer : Elle permet d'être autonome, concepteur, auteur d'initiatives. Elle améliore la santé les conditions de travail des personnels et rend les métiers plus attractifs en libérant les personnels des pressions managériales et redonnant du sens à leurs métiers et évitant les RPS. Nos mandats du congrès de Paris posent le cadre et les conditions de cette liberté professionnelle.
060	Après la lutte contre le PLE (projet local d'évaluation) ou l'imposition de classes sans notes, comment définir et défendre la liberté pédagogique dans le cadre collectif ?	VER – Remplacer : La liberté pédagogique se matérialise par la liberté de nos progressions pédagogiques, de nos approches pédagogiques et de la forme de nos évaluations (type, rythme, notes), dans le respect des programmes et cadrages nationaux communs.

061	L'imposition de méthodes, de guides, vade-mecum etc, est une atteinte à la liberté professionnelle au profit du respect de méthodes et objectifs. Elle nie le sens du travail et répond à des logiques de domination et de contrôle des pratiques.	VER – remplacer et ajouter - -L'imposition de méthodes, de guides, vade-mecum etc, est une atteinte à la liberté professionnelle pédagogique et à l'autonomie professionnelles des CPE et Psy-EN. au profit du respect de méthodes et objectifs de Chacun doit rester libre de choisir et de concevoir lui-même les outils sur lesquels il appuiera son travail. La tentative de médicaliser la profession de PsyEN va dans le même sens. Elle vise à placer les Psychologues sous le contrôle des médecins et des ARS et de mutualiser les moyens en personnels. Le SNES y est fermement opposé et défend l'autonomie et la responsabilité professionnelle des PsyEN en lien avec leur code de déontologie.
062	Les équipes pluriprofessionnelles complètes sont un outil important pour la réussite de tous les élèves, l'accompagnement, la lutte contre la difficulté scolaire, l'inclusion. L'échange d'informations, de savoirs et d'expériences, ainsi que la complémentarité des habiletés professionnelles, doivent accroître la liberté professionnelle. Comment assurer leur existence effective ?	VER- Ajouter / remplacer L'absence de temps pour les PsyEN comme pour les enseignants et l'éclatement du groupe classe au lycée génèrent d'importants obstacles à la concertation. L'inclusion dans le temps de service du temps de travail en équipe pluriprofessionnelle doit favoriser l'échange d'informations, de savoirs et d'expériences, ainsi que la complémentarité des habiletés professionnelles, doivent accroître la liberté professionnelle. Comment assurer leur existence effective ? La dégradation des conditions d'exercice des PsyEN (fermeture de nombreux CIO, non remplacement des postes vacants, recrutements très insuffisants) fait le lit de l'externalisation. Il faut doubler les recrutements de PsyEN EDO afin de permettre leur présence au-delà d'une journée par semaine dans chaque EPLE.
063		
064	Fiche 6 - Apprentissage de la citoyenneté	
065	L'injonction à l'engagement tend à occuper désormais tout le champ des réformes éducatives en matière d'apprentissage de la citoyenneté. L'engagement devient un élément central dans l'évaluation du niveau de l'élève, en particulier dans la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur, au point même de vouloir en faire un critère pour l'obtention des diplômes. L'éducation est ainsi réduite à une forme de dressage et cela transforme l'évaluation, en examen de conformité sociale.	
066	Les annonces autour d'une refonte du programme d'enseignement moral et civique et d'un retour à l'instruction civique, notamment dans le cycle 4 du collège, s'inscrivent aussi dans cette conception autoritaire de l'éducation.	VER – Ajouter à la fin : Le SNES-FSU revendique la mise en place d'une véritable éducation pluridisciplinaire à la citoyenneté et à son exercice.
067	Le service national universel (SNU) témoigne de ce virage idéologique où toute contestation de l'ordre établi devient déviance. En singeant les gestes et le parcours du militaire, ce dispositif caricature l'armée dont les méthodes sont investies de toutes les vertus pédagogiques possibles pour lutter contre la violence, éduquer à la laïcité et aux « valeurs de la République. Le SNU a dans les faits, vocation à envahir le temps scolaire et à s'emparer des contenus relevant habituellement des enseignements. Il n'est pas acceptable de voir des enseignements scolaires comme l'EMC ou les SVT ainsi dévoyés.	

068	Il ne peut être envisageable de présenter le SNU ou ses avatars comme un dispositif qui tente de reconstituer un lien social que les réformes Blanquer s'acharnent à détruire.	
069	Il faut encourager les jeunes à réfléchir à un engagement civique voire politique. Mais le volontariat doit rester la règle dans le cadre scolaire.	
070	Le SNES-FSU condamne le projet du SNU obligatoire et demande la suppression de l'actuel dispositif. Il demande que le budget alloué au SNU revienne au financement de projets réellement éducatifs et émancipateurs. Dans l'immédiat, il appelle les personnels à ne pas participer à ce dispositif et à refuser tout séjour de cohésion se déroulant sur le temps scolaire.	VER – Remplacer par : <i>Le SNES-FSU condamne le projet du SNU et demande sa suppression. Il continuera à s'opposer à tout dispositif équivalent. Il refuse toute instauration de « classe défense ».</i>
071	Pour l'avenir, il s'agit au contraire de revitaliser la démocratie collégienne et lycéenne afin que ces principes puissent se matérialiser autrement que par des opérations de communication voire même de manipulation politique. Comment doit se concrétiser la citoyenneté scolaire ? Comment peut-on la valoriser sans pour autant en faire un élément supplémentaire de discrimination sociale et genrée ?	VER – remplacer - <i>La question de la « citoyenneté scolaire » est trop souvent réduite à des opérations de communication voire de manipulation politique. Le SNES-FSU défend les principes d'un apprentissage à la citoyenneté par tous les élèves de lycées et de collèges, qui permet le recul des inégalités sociales ou genrées.</i>
072		
073	Fiche 7 - Éducation prioritaire et ruralité	VER – remplacer : <i>Fiche 7 - Éducation prioritaire et ruralités</i>
074	Le report de la suppression du label REP est un répit mais des labels liés à des contrats et/ou projets menacent l'éducation prioritaire : contrats locaux d'accompagnement (CLA), cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux (TER) insidieusement opposée à la ruralité.	
075	Ces labels visent la déréglementation du système éducatif. Ils menacent toute équité et transparence et mettent en concurrence les personnels (part variable REP+, exclusion des AESH et AED de l'indemnitaire, profilage des postes, projets de hiérarchies intermédiaires...).	
076	L'ingérence des élus locaux et la délégation des missions (orientation, aide aux devoirs...) à des sociétés privées s'y développent.	VER – Ajouter - <i>En confiant aux régions la possibilité d'informer les élèves sur les métiers et les formations, la loi favorise le recours à de prétendues associations ou fondations financées par de grands groupes, qui produisent et imposent des interventions « clés en main » dans les établissements. Les contenus sont le plus souvent non validés scientifiquement, et basés sur des conceptions très libérales de l'orientation. Le SNES-FSU demande l'abrogation de l'article 18 de la loi LCAP.</i>
077	La carte scolaire doit favoriser la mixité sociale (voir les mandats de Rennes et de Grenoble).	VER : Ajouter - <i>Plutôt que de mettre sur pieds de nouveaux labels, il faut plutôt conserver et renforcer les anciens et favoriser la mixité sociale en améliorant la carte scolaire.</i>

078	La continuité du service public et la concurrence du réseau privé nécessitent que certains collèges ruraux souvent à faibles effectifs soient maintenus avec une équipe pluri-professionnelle complète. Quelles mesures revendiquer pour limiter les contraintes pour les personnels ?	
079	Les moyens de suivi et d'accompagnement (CIO, Psy-en) doivent y être notamment renforcés. Des places d'internat dans des lycées pour faciliter la mobilité des collégiens ruraux après la Troisième sont à créer.	VER – Ajouter <i>Les revendications du SNES-FSU sur les recrutements sont toujours d'actualité (1 PsyEN pour 600 élèves, répartis dans deux établissements au maximum). Au-delà des recrutements il faut prévoir un plan de créations de postes permettant aux PsyEN de déployer toutes leurs missions au sein des établissements et des CIO. Les mandats de Rennes sur l'arrêt des fermetures de CIO restent d'actualité. Les CIO doivent devenir les services locaux de psychologie de l'Éducation nationale au sein d'un service public de psychologie de l'EN structuré du niveau local au niveau national et regroupant dans le respect de leur spécialité, les PsyEN EDA et EDO.</i>
080	Les établissements ruraux doivent bénéficier de mesures pour l'accès à la culture. Les subventions doivent être suffisantes pour favoriser les sorties et voyages pédagogiques.	
081	Le SNES-FSU revendique une politique nationale d'Éducation prioritaire qui compense les conséquences scolaires des inégalités économiques, sociales et de santé, avec des critères objectifs, transparents et concertés pour un label unique. Tout établissement qui relève de ces critères doit être labellisé avec des bonifications égalitaires pour les personnels et des moyens spécifiques (effectifs allégés, créations de postes...). Le SNES-FSU revendique un plan d'urgence pour l'école accompagné d'une relance de la politique nationale d'Éducation prioritaire (mandats de Rennes et de Paris.)	VER : remplacer : bonifications égalitaires équitables VER : ajouter : concertés pour un label unique incluant les lycées.
082		
083	Fiche 8 - L'oral en classe et aux examens : des pratiques au service de la réussite des élèves	VER – remplacer : <i>De la nécessité d'une réflexion sur les pratiques de l'oral</i>
084	L'enseignement et l'évaluation de l'oral dans la formation initiale des élèves ne relèvent ni de techniques de communication ni d'un art oratoire. L'oral est un outil et un objet d'enseignement, il participe à la socialisation scolaire. Travailler l'oral permet de neutraliser son rôle de marqueur social amplifiant les inégalités sociales et de genre.	VER – Ajouter - <i>Les récentes réformes, du collège et du lycée, ont accordé une place spécifique à l'oral dans les examens. Que ce soit au DNB ou bien lors de l'EAF et du grand oral du bac, l'oral sert une idéologie élitiste et éloignée des savoirs disciplinaires, inspirée du modèle anglo-saxon. Or l'enseignement (...) de genre. Mieux travailler l'oral suppose davantage d'heures de cours dans des groupes allégés ; une plus grande place doit aussi lui être consacrée dans les programmes scolaires. Ceci suppose de considérer l'oral, non pas uniquement comme une capacité d'expression mais comme une activité d'organisation et de formalisation de la pensée qui s'appuie beaucoup sur les capacités mises en œuvre à l'écrit. En ce sens, il nécessite une attention particulière sur le rapport aux savoirs des élèves de mi-</i>

		<i>lieu populaire.</i>
085	La capacité d'un élève à élaborer une problématique, à s'exprimer à l'oral en construisant son exposé sur des savoirs et ses connaissances sont pour le SNES-FSU des objectifs majeurs de l'évaluation de l'oral. Ces savoirs se construisent, en fonction des disciplines avec une pratique, une réalisation concrète, une production, un projet effectué en classe, l'explicitation d'une démarche.	VER- Modifier ... Ces savoirs se construisent, peuvent se construire en fonction des disciplines avec une pratique, une réalisation concrète, une production, un projet effectué en classe, l'explicitation d'une démarche. VER – AJOUTER à la fin : <i>L'oral doit donc faire l'objet d'un véritable apprentissage qui se met en place dès la classe de 6^{ème}. C'est à cette condition qu'il sera possible de travailler davantage et plus explicitement l'articulation oral / écrit, bien souvent discriminante.</i>
086	Dans les enseignements technologiques, la maîtrise du vocabulaire technique est essentielle. Pour le baccalauréat, une épreuve orale terminale de présentation du projet permettrait de valider les savoirs spécifiques à la démarche technologique.	
087	La prestation orale peut être évaluée mais elle doit faire l'objet d'un enseignement explicite dans le cadre des disciplines et être rattachée à ce que l'on enseigne en classe. Les programmes devraient donc le préciser explicitement. En lien avec les professeurs documentalistes, l'oral peut aussi valoriser des recherches documentaires qui ont du sens dans chaque discipline. Dans un tel cadre, comment faire évoluer l'épreuve orale du DNB et l'évaluation de l'oral au lycée ?	VER – Remplacer le § : <i>Les prestations orales peuvent être évaluées mais elles doivent faire l'objet d'un enseignement explicite dans le cadre des disciplines et être reliées à ce que l'on enseigne en classe, contrairement à l'oral du DNB et au Grand Oral, dont le SNES-FSU demande la suppression.</i> <i>L'évaluation de l'oral à l'examen suppose en effet un apprentissage et une préparation dédiés, adossés aux savoirs disciplinaires. Or, l'évaluation du projet des élèves dans le cadre du grand oral et du DNB est largement factice, porte sur les capacités d'expression des élèves plus que sur le fond et défavorise les élèves qui peinent à se projeter dans l'avenir en raison de biais sociaux et de genre.</i> <i>L'évaluation de l'oral à l'examen suppose enfin le retour à des épreuves terminales nationales (notamment en Langues Vivantes). Les enseignants doivent être déchargés de cours afin de pouvoir assurer la passation des épreuves dans de bonnes conditions.</i>
088		
089	Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.	VER – supprimer Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.
090		VER – ajouter : <i>En conséquence, le SNES-FSU se donne un mandat d'étude sur l'ensemble des questions liées aux pratiques de l'oral en</i>

	<i>classe et aux examens, pour en dégager la diversité, définir leur place dans les disciplines et comprendre dans quelle mesure ces pratiques sont au service de la réussite des élèves.</i>
--	---

Vote du Texte

Pour : 57 – Contre : 0 – Abstention : 0 – NPPV : 0